



Droit congés réservation refus

Par **Titoon1ad**, le **20/09/2018** à **08:22**

Bonjour, je suis dans le transport de marchandises et chez le même employeur depuis 15 ans, cela fait environ 6 ans qu'étant mère isolée je pars avec ma fille mineure sur 15 jours aux mêmes dates en Avril,

Voir sa grand-mère dans le sud, et cette année com a chacune je fais mes réservations à l'avance sinon les prix s'envolent et cette année réservation faite j'ai enfin reçu ma réponse que j'attends depuis 2 mois et refus car pendant toutes vacances scolaires hormis l'été on ne devra plus prendre 15 jours consécutifs alors que ces périodes sont au plus calmes c'est bien pour ça que j'les prenais à cette période pour ne pas créer de jalousie, et là du coup ça entraîne des frais car vols plus cher 200€ de plus pour la modif de réservations en a t'il le droit ? Pas de notes de service si c'était pour la prise de l'année d'après qu'il m'aurais expliqué j'aurais compris mais il décide et me prends de court !!!

Par **P.M.**, le **20/09/2018** à **09:27**

Bonjour,

Donc vous auriez fait la réservation plus de 6 mois à l'avance et auriez déposé votre demande il y a au moins 2 mois...

Je vous conseillerais déjà de vous rapprocher des Représentants du Personnel pour savoir s'ils ont été consultés...

Par **miyako**, le **20/09/2018** à **19:45**

Bonsoir,

C'est l'employeur qui fixe les dates de CP.

Pour avril prochain ,il y a donc encore du temps.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **20/09/2018** à **20:44**

Il doit cependant consulter les Représentants du Personnel d'autant plus s'il modifie les règles...